

que nous sommes plus loyaux et plus anglais qu'eux, en proclamant que nous avons fait plus qu'eux pour l'Angleterre et pour l'Empire.

Ce que le peuple canadien attend de ses hommes publics, c'est qu'ils fassent passer ses intérêts avant ceux des Anglais ou des Australiens.

On dira que le ton ne fait pas la chanson : "Pourtant que nous obtenions de l'Angleterre, au point de vue commercial, les avantages que nous en attendons, pourquoi ne pas faire sonner un peu la note sentimentale?" Je reconnais que le ton y fait peu. Il ne faudrait pas cependant pousser le lyrisme jusqu'au ridicule. Je voudrais que le peuple anglais comprît que nous sommes aussi intelligents, aussi sensés, aussi pratiques que lui. Que voyons-nous aujourd'hui—à ce moment où la presse anglaise a reçu le mot d'ordre de combler les colonies de louanges et de flatteries? Le Secrétaire des Colonies nous tient la dragée haute et nous dit : "Continuez, vous serez récompensés !" M. Chamberlain ne précise pas quelle sera la valeur ou la portée de cette récompense. Lorsque nous abordons le domaine des faits et des chiffres précis, il nous répond : "Je suis ministre anglais avant d'être le Secrétaire des Colonies ; si vous voulez une réciprocité, établissez-la d'abord sur une base qui convienne à l'Angleterre."

Eh bien ! tenons le même langage : établissons nos relations avec l'Angleterre et les colonies sur une base favorable d'abord au peuple canadien. Je n'ai pas l'intention de me prononcer sur le degré de ce tarif de faveur et de dire si la faveur supplémentaire que nous accordons cette année à l'Angleterre et qui porte la réduction à un tiers des droits payés, est absolument avantageuse. Je n'ai pas l'autorité ni la compétence nécessaire pour le faire. Et quand je vois les conclusions des plus hautes autorités aboutir à des résultats si contradictoires, je préfère ne pas donner la mienne. On offre des arguments pour et contre cette diminution ;

les uns disent : Lorsque vous avez fait votre tarif, il y a trois ans, vous avez déclaré que vous adoptiez une politique stable et qu'avant de la modifier, vous lui laisseriez le temps de manifester des résultats probants.

Les industries comptaient donc sur la stabilité du tarif ; le commerce a fait ses achats, préparé ses ventes et fixé ses prix croyant que les impôts ne seraient pas modifiés ; et vous venez aujourd'hui, sans prévenir personne, réduire ces impôts. On dit encore : Aujourd'hui le commerce est prospère, nous pouvons facilement soutenir la concurrence de l'Angleterre ; mais un jour viendra où le commerce sera languissant, où le capital sera plus inquiet et la concurrence plus difficile ; alors les effets de ce tarif se feront sentir et le commerce canadien en souffrira. A cela on répond : Les deux tiers des droits sont maintenus ; si on ajoute les frais de transport de l'Angleterre au Canada, les frais de chargement et de déchargement, le coût du transport par chemin de fer ; si avec tous ces désavantages certaines industries canadiennes ne peuvent lutter contre les produits anglais, alors ces industries ne méritent pas d'exister aux dépens du consommateur. Ces raisons me paraissent absolument judicieuses ; et d'ailleurs les motifs qui m'ont fait appuyer la réduction de 25 pour 100 existent encore aujourd'hui. J'appuierai donc la nouvelle diminution proposée par le gouvernement, croyant que cette nouvelle réduction bénéficiera au consommateur. Cette raison me suffit pour le moment. Je ne dirai pas que cette mesure est parfaite, je n'affirme pas que les résultats prouveront qu'elle est bien inspirée, mais il me semble que les objections qu'elle a soulevées ne sont pas suffisantes. Si d'ailleurs la concurrence se manifestait un jour ou l'autre, il sera toujours temps d'y porter remède. C'est donc en restant fidèle aux principes défendus par le parti libéral que je voterai contre la proposition de l'honorable chef de l'opposition et que j'appuierai la politique du gouvernement.